

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 14 AVRIL 2022

### Ordre du jour :

- ✓ Approbation du compte-rendu
- ✓ SEA : Compte Administratif et affectation des résultats 2021  
Compte de Gestion 2021 du trésorier
- ✓ Eau potable : Budget primitif 2022
- ✓ Assainissement : Budget primitif 2022
- ✓ Commune : Compte Administratif et affectation des résultats 2021  
Compte de Gestion 2021 du percepteur
- ✓ Subventions aux associations – 2022
- ✓ RODP - 2022
- ✓ Droit de place – 2022
- ✓ Taux d'impositions – 2022
- ✓ Dépenses « Fêtes et Cérémonies » - 2022
- ✓ Commune : Budget primitif 2022
- ✓ Remplacement copieur mairie
- ✓ Remplacement copieur école
- ✓ SDEY : Passage de l'éclairage public en LED en 2023
- ✓ Utilisation et consignation des écocup
- ✓ Tracteur communal
- ✓ Informations communautaires
- ✓ Informations et questions diverses

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze du mois d'avril, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRION sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Maire.

Membres présents : M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Julie CARRA, M. Christian ROUIF, Mme Carinne QUENISSET, M. Philippe MAUNY, Mme Barbara COQUILLE, M. Bruno COMMENGE, M. Frédéric MALÈRE, M. Benoît COPPIN, M. Bernard LECESTRE, Mme Séverine COMMEAU, M. Éric SÉGADO, Mme Claire LETHIMONNIER

Absent excusé : M. Jimmy BORET

Secrétaire de Séance : M. Benoit COPPIN

Mme Cindy FERREIRA, secrétaire de mairie assiste au conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'insérer à l'ordre du jour deux sujets supplémentaires :

- « AFFECTATION DES RÉSULTATS SUITE A DISSOLUTION DU BUDGET SEA »
- « CAMION DES POMPIERS : MISE EN VENTE »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 14 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention ».**

### **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2022**

Compte-rendu adopté, à **14 voix « Pour », à 0 voix « Contre », à 0 « Abstention ».**

### **COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS - SEA 2021**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian ROUIF, Adjoint aux finances, pour présenter le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Service de l'Eau et de l'Assainissement (SEA), qui se résume ainsi :

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2020		72 613.44 €		39 072.05 €		111 685.49 €
Opérations de l'exercice 2021	145 819.41 €	150 072.93 €	33 478.98 €	38 068.62 €	179 298.39 €	188 141.55 €
<b>TOTAUX</b>	<b>145 819.41 €</b>	<b>222 686.37 €</b>	<b>33 478.98 €</b>	<b>77 140.67 €</b>	<b>179 298.39 €</b>	<b>299 827.04 €</b>
Résultats de clôture		76 866.96 €		43 661.69 €		120 528.65 €

Besoin de financement

0.00 €

Excédent de financement

43 661.69 €

Restes à réaliser

0.00 €

0.00 €

Besoin de financement des RAR

0,00 €

Excédent de financement des RAR

0,00 €

Besoin total de financement

0.00 €

Excédent total de financement

43 661.69 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

0.00 €

au compte 1068 (investissement) :  
excédent de fonctionnement capitalisé;

76 866.96 €

au compte 002 (fonctionnement) :  
excédent de fonctionnement reporté;

3° Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la somme de

43 661.69 €

au compte 001 (investissement);  
excédent d'investissement reporté

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Sur la proposition de Madame Florence SYLVESTRE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, le Maire quitte la table des délibérations.

Monsieur Christian ROUIF, Adjoint aux finances rappelle que le Compte Administratif fait ressortir les écritures comptables du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 ainsi que la journée complémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à 13 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Compte Administratif 2021 et l'affectation des résultats du SEA comme indiqué ci-dessus.

*Le Maire revient à la table des délibérations.*

### **COMPTE DE GESTION - SEA 2021**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Compte de Gestion 2021 du SEA établi par la Trésorerie de Joigny est identique au Compte Administratif 2021 présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Compte de Gestion 2021 du SEA.

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS SUITE À DISSOLUTION DU BUDGET SEA**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du conseil municipal du 20 septembre 2021, une délibération (2021/SEPT/053) a été prise acceptant la dissolution du budget SEA et la création de deux budgets distincts : Budget Eau Potable et Budget Assainissement.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Christian ROUIF, Adjoint aux finances concernant l'affectation des résultats pour le budget Eau Potable et pour le budget Assainissement.

Monsieur Christian ROUIF explique le mode de calcul retenu lors de la commission finances du 1<sup>er</sup> avril 2022, concernant l'affectation des résultats sur le budget Eau et sur le Budget Assainissement le plus équitablement possible.

L'hypothèse retenue est la répartition des excédents de fonctionnement et d'investissements selon les résultats dégagés en 2019, 2020 et 2021.

a) **Fonctionnement Eau Potable :**

$$76\,866,96 \text{ €} \times \frac{(16\,089,87 \text{ €} - 4\,744,28 \text{ €} + 4\,253,52 \text{ €})}{(16\,089,87 \text{ €} - 4\,744,28 \text{ €} + 2\,125,66 \text{ €} + 4\,253,52 \text{ €} + 4\,589,64 \text{ €})} = 53\,734,61 \text{ €}$$

**Fonctionnement Assainissement :**

$$(76\,866,96 \text{ €} - 53\,734,61 \text{ €}) = 23\,132,35 \text{ €}$$

b) **Investissement Eau Potable :**

$$43\,661,69 \text{ €} \times \frac{(-3\,251,36 \text{ €} + 2\,125,66 \text{ €} + 4\,589,64 \text{ €})}{(-3\,251,36 \text{ €} + 2\,125,66 \text{ €} + 4\,253,52 \text{ €} + 4\,589,64 \text{ €})} = 19\,597,31 \text{ €}$$

**Investissement Assainissement :**

$$(43\,661,69 \text{ €} - 19\,597,31 \text{ €}) = 24\,064,38 \text{ €}$$

Soit une répartition des excédents de **60,84 %** (73 331,92 €) pour le budget Eau Potable et **39,16 %** (47 196,73 €) pour le budget Assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le mode de calcul présenté ci-dessus pour l'affectation des résultats sur le budget Eau 2022 et sur le Budget Assainissement 2022.

**EAU POTABLE : BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Maire présente le Budget Primitif Eau Potable 2022 qui s'équilibre de la façon suivante et propose de le voter.

**Fonctionnement :**

N° Compte	Dépenses	BP 2022	N° Compte	Recettes	BP 2022
			002	Excédent Fonctionnement	<b>53 734.61 €</b>
6061	Fournitures non stockables	3 500.00 €	70111	Vente eau	17 000.00 €
6063	Fournitures d'entretien et d'équipement	3 000.00 €	701241	Redevance pollution	9 000.00 €
6064	Fournitures administratives	100.00 €	70128	Autres taxes et redevances	2 000.00 €
6071	Achat compteur	7 000.00 €	704	Travaux	2 300.00 €
611	Sous-traitance générale	2 500.00 €	7064	Location de compteurs	14 000.00 €
613	Locations, Droits de passage et servitudes	100.00 €			
61523	Réseaux	40 000.00 €	777	Quote-part subvention investi.	3 303.85 €
6156	Maintenance	200.00 €			
616	Primes d'assurances	3 000.00 €			
618	Analyses d'eau	2 000.00 €			
626	Frais Postaux et Télécom	1 000.00 €			
627	Services bancaires	100.00 €			
628	Divers	7 000.00 €			
6378	Autres taxes et redevances	2 000.00 €			
621	Personnel Communal	4 000.00 €			
701249	Redevance Pollution AESN	12 000.00 €			
6541	Créances admises en Non-Valeur	2 000.00 €			
6542	Créances éteintes	1 500.00 €			
658	Charges diverses de gestion courante	60.00 €			
673	Titres annulés	3 000.00 €			
6811	Dotation aux amortissements	5 388.64 €			
ch 022	Dépenses imprévues	1 889.82 €			
	<b>Total</b>	<b>101 338.46 €</b>		<b>Total</b>	<b>101 338.46 €</b>

**Investissements :**

N° Compte	Dépenses	BP 2022	N° Compte	Recettes	BP 2021
			001	Excédent d'Investissement	<b>19 597.31 €</b>
1641	Emprunt en euro	9 192.61 €	131	Subvention	0.00 €
2156	Matériel d'exploitation	3 000.00 €	28158	Dotation aux amortissements	5 388.64 €
2158	Autres	9 489.49 €			
1391	Amort Subvention d'équipement	3 303.85 €			
	<b>Total</b>	<b>24 985.95 €</b>		<b>Total</b>	<b>24 985.95 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte**, à **14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Budget Primitif Eau Potable 2022.

### **ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Maire présente le Budget Primitif Assainissement 2022 qui s'équilibre de la façon suivante et propose de le voter.

#### **Fonctionnement :**

N° Compte	Dépenses	BP 2021	N° Compte	Recettes	BP 2021
			002	Excédent Fonctionnement	<b>23 132.35 €</b>
6061	Fournitures non stockables	2 500.00 €	70611	Redevance asst collectif	67 500.00 €
6063	Fournitures entretien et d'équipement	500.00 €	706121	Redev. Modernisation réseaux	4 000.00 €
6064	Fournitures administratives	100.00 €	70613	Participation asst collectif	2 500.00 €
611	Sous-traitance générale	2 000.00 €	7064	Location de compteurs	13 000.00 €
61523	Réseaux	12 000.00 €	777	Quote-part subv invt	9 482.52 €
616	Prime d'assurances	300.00 €			
627	Services bancaires	100.00 €			
628	Divers (Participation CCAM)	49 200.00 €			
6378	Autres taxes et redevances	2 800.00 €			
621	Personnel Communal (tps passé)	6 000.00 €			
706129	Redevance Modernisation AESN	5 000.00 €			
6541	Créances admises en non-valeurs	1 500.00 €			
66111	Intérêts à l'échéance	3 808.00 €			
673	Titres annulés	2 000.00 €			
6811	Dotation aux amortissements	30 215.97 €			
ch 022	Dépenses imprévues	1 590.90 €			
<b>Total</b>		<b>119 614.87 €</b>	<b>Total</b>		<b>119 614.87 €</b>

#### **Investissements :**

N° Compte	Dépenses	BP 2021	N° Compte	Recettes	BP 2021
			001	Excédent d'Investissement	<b>24 064.18 €</b>
1641	Emprunt en euro	11 500.00 €	2813	Construction	3.50 €
2156	Matériel d'exploitation	3 000.00 €	28158	Dotation aux amortissements	30 212.47 €
2158	Autres	30 297.63 €			
1391	Amort Subvention d'équipement	9 482.52 €			
<b>Total</b>		<b>54 280.15 €</b>	<b>Total</b>		<b>54 280.15 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte**, à **14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Budget Primitif Assainissement 2022.

### **COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian ROUIF, Adjoint aux finances, pour présenter le Compte Administratif de l'exercice 2021 de la commune, qui se résume ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>Résultats reportés 2020</b>		300 923.88 €		28 873.30 €		329 797.18 €
<b>Opérations de l'exercice 2021</b>	530 003.85 €	523 528.18 €	97 689.86 €	47 634.92 €	627 693.71 €	571 163.10 €
<b>TOTAUX</b>	<b>530 003.85 €</b>	<b>824 452.06 €</b>	<b>97 689.86 €</b>	<b>76 508.22 €</b>	<b>627 693.71 €</b>	<b>900 960.28 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>		294 448.21 €	21 181.64 €			
Besoin de financement			21 181.64 €			
Excédent de financement				0.00 €		
Restes à réaliser			0.00 €	0.00 €		
Besoin de financement des RAR			0,00 €			
Excédent de financement des RAR				0,00 €		
Besoin total de financement			21 181.64 €			

Excédent total de financement		0.00 €
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	<b>21 181.64 €</b>	au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé;
	<b>273 266.57 €</b>	au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté;
3° Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la somme de	<b>21 181.64 €</b>	au compte 001 (investissement); excédent d'investissement reporté
4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;		
5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;		
6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.		

Sur la proposition de Madame Florence SYLVESTRE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, le Maire quitte la table des délibérations.

Monsieur Christian ROUIF, Adjoint aux finances, rappelle que le Compte Administratif fait ressortir les écritures comptables du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 ainsi que la journée complémentaire.

Après délibération et vote à mains levées, le conseil municipal **APPROUVE à 13 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, les résultats du Compte Administratif 2021 et **AFFECTE** les résultats du budget communal comme indiqué ci-dessus.

*Le Maire revient à la table des délibérations.*

#### **COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Compte de Gestion 2021 de la Commune établi par la Trésorerie de Joigny est identique au Compte Administratif 2021 présenté ci-dessus. Après délibération et vote à mains levées, le conseil municipal **APPROUVE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Compte de Gestion 2021 de la Commune.

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022**

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

##### **Compte 6574 :**

- Comité des fêtes de Brion :	250.00 €
- ADEL :	150.00 €
- De Brion à Brion :	250.00 €
- De Brion à Brion (fournitures déplacement) :	300.00 €
- Croq'Notes de Brion :	250.00 €
- Jouets Noël 2022 de l'École Maternelle :	250.00 €
- Sorties scolaires – Ecole Bussy et Brion :	560.00 €
- Secours Catholique :	50.00 €
- UNC Migennes :	50.00 €
- USJ :	200.00 €
- ASUCM Rugby :	100.00 €
- CFA La Brosse :	100.00 €
- CIFA :	100.00 €
- MFR de Toucy :	100.00 €
- MFR Sénonais - Gron :	100.00 €

dit que les crédits nécessaires (**2 810 €**) seront inscrits au Budget Primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**, d'accorder les subventions ci-dessus aux différentes associations.

#### **REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC 2022**

- **Ouvrages de transport et de distribution d'électricité – 2022**

La redevance maximale applicable aux communes inférieures ou égales à 2 000 habitants est arrondie à **221 €** pour 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTÉ et CHARGE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, Monsieur le Maire d'établir et d'adresser à ENEDIS (45, avenue des Clairions – 89000 AUXERRE) un titre de recettes d'un montant de **221,00 €**.

- **GRDF : Redevance de Fonctionnement R1**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant de la redevance GRDF pour l'année 2022 est de **887,80 €**, en application des articles 5 et 3 de l'annexe 1 du cahier des charges du contrat de concession qui lie GRDF et la Commune.

Après délibération, à **14 voix « Pour », à 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le conseil municipal **ACCEPTE** et **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir et d'adresser à GRDF (10 Viaduc Kennedy – BP 50358 – 54007 NANCY Cedex) un titre de recettes d'un montant de **887,80 €**.

#### **DROIT DE PLACE - 2022**

- **Taxi :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a un droit de place de stationnement pour un taxi sur la commune et propose que la redevance du droit de stationnement sur la commune soit maintenue à 150 € pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, que la redevance du droit de stationnement pour 2022 s'élève à 150 €.

- **Commerces ambulants :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que des commerces ambulants ont un droit de stationnement sur la commune pour proposer leurs services. Monsieur le Maire propose de fixer le tarif du droit de stationnement pour tous les commerces qui proposent leurs services sur la commune à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 à 10 €/mois, présent ou pas.

Les commerçants devront signer une convention d'engagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, d'appliquer ce tarif « droit de stationnement » pour tous les commerces ambulants sur la commune.

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le taux voté correspond à la somme du taux communal et départemental 2021. L'opération est transparente pour le contribuable, il s'agit simplement du transfert de la part départementale vers la commune.

	<b>TAUX VOTÉS EN %</b>	<b>BASE D'IMPOSITION PRÉVISIONNELLE</b>	<b>PRODUITS ATTENDUS</b>
Taxe Foncière (bâti)	36.44 % <i>soit (14.60% + 21.84%)</i>	532 900	<b>194 189 €</b>
Taxe Foncière (non bâti)	41.44 %	68 300	<b>28 304 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>222 493 €</b>

Après application du coefficient correcteur de l'administration fiscale, le produit attendu est de **198 160 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE à 9 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 5 « Abstentions »** :

- de ne pas augmenter le taux d'imposition sur le foncier bâti pour 2022 et de la fixer à 36,44% ;
- de maintenir la taxe foncière sur le non bâti à 41,44%.

Monsieur MAUNY et Monsieur COPPIN proposent une baisse éventuelle des taux d'impositions du foncier bâti et non bâti pour atténuer l'augmentation de la base d'imposition annoncée par l'Etat. Monsieur le Maire et Monsieur ROUIF ne souhaitent pas baisser les taux mais les maintenir au niveau actuel.

#### **DÉPENSES « FÊTES ET CÉRÉMONIES » - 2022**

Monsieur le Maire propose une enveloppe prévisionnelle de 9 600 € pour le compte 6232 – « Fêtes et Cérémonies » pour l'année 2022. Les crédits seront inscrits sur le budget communal 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**, l'enveloppe prévisionnelle de 9 600 € pour le compte 6232 – « Fêtes et Cérémonies ».

#### **COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2022**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 pour la Commune qui s'équilibre de la façon suivante avec proposition de le voter par chapitres.

## Fonctionnement :

			C002	Résultats antérieurs reportés	273 266.57 €
Dépenses			Recettes		
Chap			Chap		
60	Achat et variations des stocks	116 674.00 €	64	Charges de personnel	3 200.00 €
61	Services extérieurs	188 743.00 €	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	30 800.00 €
62	Autres services extérieurs	86 600.00 €	72	Immobilisations corporelles	0.00 €
63	Impôts taxes et versements assimilés	9 000.00 €	73	Impôts locaux, taxes diverses	372 751.00 €
64	Charges de personnel	163 000.00 €	74	Dotations et participations	95 650.00 €
65	Autres charges de gestion courante	66 350.00 €	75	Autres produits de gestion courante	15 000.00 €
66	Charges financières	1 666.59 €	76	Produits financiers	0.00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000.00 €	77	Produits exceptionnels	600.00 €
68	Dotations aux amortissements	63 754.65 €			
73	Impôts et taxes	64 800.00 €			
022	Dépenses imprévues	11 644.86 €			
023	Virement : section d'investissement	15 034.47 €			
<b>Total</b>		<b>791 267.57 €</b>	<b>Total</b>		<b>791 267.57 €</b>

## Investissement :

C002	Résultats antérieurs reportés	273 266.57 €			
Dépenses			Recettes		
Chap			Chap		
16	Emprunts et dettes assimilées	24 552.12 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	3 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	88 500.00 €	10	Dotations, Fonds divers et réserves	37 144.64 €
21	Immobilisations corporelles	151 700.00 €	13	Subventions d'investissement	17 000.00 €
020	Dépenses imprévues	0.00 €	16	Emprunt et dettes assimilées	150 000.00 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	15 034.47 €
			21	Immobilisations corporelles	0.00 €
			28	Amortissements des immobilisations	63 754.65 €
<b>Total</b>		<b>285 933.76 €</b>	<b>Total</b>		<b>285 933.76 €</b>

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques.

Après délibération et vote à mains levées, le conseil municipal **ADOpte à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « abstention »** le budget primitif 2022 par chapitres.

## REPLACEMENT COPIEUR MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de maintenance du copieur de la mairie arrive à échéance et propose de partir sur une location de matériel avec un module de finition pour être autonome dans l'impression du Briottin.

Trois prestataires ont été contactés pour avoir leurs propositions.

Entreprise	Copieur	Cadence	Prestation	Loyer mensuel
<b>KOESIO</b> (Yonne Copie)	Kyocera 3554 Ci + module de finition	35 cop./min	24 000 impressions Couleur 20 000 impressions N/B Location + maintenance 0,0035 € HT copie N/B suppl. et 0,035 € HT copie coul. Suppl.	<b>199,00 € HT</b>
<b>MILLOT</b>	Sharp MX3577EU + module finition	35 cop./min	17 000 impressions N/B 5 000 impressions Couleur Location + maintenance 0,0045 € HT copie N/B suppl. et 0,045 HT copie couleur suppl.	<b>265,00 € HT</b>
<b>KOESIO</b> (Yonne Copie)	Kyocera 2554 Ci	25 cop./min	6 000 impressions Couleur 20 000 impressions N/B Location + maintenance	<b>105,00 € HT</b>
<b>OXO</b>	TA Color 3508ci	35 cop./min	Impressions N/B : 0,0030 € HT Impressions Couleur : 0,030 € HT	<b>76,66 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, de louer le nouveau copieur de la mairie avec le module de finition pour l'impression du Briottin avec l'entreprise KOESIO (anciennement Yonne Copie) avec un loyer mensuel de 199 € HT.

## REPLACEMENT COPIEUR ÉCOLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de maintenance du copieur de l'école arrive à son terme et propose de transférer le copieur de la mairie à l'école avec la reconduction du contrat actuel de maintenance comme suit :

Entreprise	Copieur	Cadence	Prestation	Forfait mensuel
<b>KOESIO</b> (Yonne Copie)	Kyocera 2552 Ci (actuel mairie)	25 cop./min	6 000 impressions Couleur 16 000 impressions N/B Maintenance 0,00594 € HT copie N/B et 0,05952 € HT copie couleur + contrat PREMIUM de 15 € ht/trimestre	<b>42,68 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, la proposition de l'entreprise KOESIO pour le contrat de maintenance sur le transfert du copieur de la mairie à l'école.

### **SDEY : PASSAGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN LED EN 2023**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SDEY propose de réaliser une étude pour le passage en LED de l'éclairage public sur la commune en 2023.

Le coût de l'étude est de 2 088,66 € HT et subventionnée à hauteur de 30 %, soit une part communale de 1 462,06 € HT.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a 178 points lumineux et 5 armoires de commande sur la commune. Le tarif des travaux seraient estimés à 1 300 € HT / point lumineux soit 237 900 € HT (armoires comprises). Ces travaux seraient subventionnés à hauteur de 60% par le SDEY.

- Si les travaux sont réalisés, étude incluse et prise seraient subventionnés à 60 %
- Si les travaux ne sont pas réalisés, la commune devra l'étude au SDEY : 1 462,06 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, de faire l'étude pour un éventuel passage en LED de l'éclairage public.

### **UTILISATION ET CONSIGNATION DES ÉCOCUPS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'année dernière la commune a acquis 1 000 gobelets réutilisables par l'intermédiaire du Syndicat des Déchets Centre Yonne (SDCY).

Monsieur le Maire propose de définir une convention sur les conditions d'utilisation de ces gobelets et leur consignation quand ils seront mis à disposition à une association.

Conditions : nombre de gobelets, date de prise, nom de la personne, ...

Consignation : l'association devra consigner les gobelets auprès des utilisateurs (1 €/gobelet) lors des manifestations. Au retour, la consignation d'1 € par gobelet non-revenu sera reversée à la commune par l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE à 14 voix « Pour », à 0 voix « Contre », à 0 « Abstention »**, de mettre en place une convention pour les associations de la commune.

### **TRACTEUR COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis le dernier conseil, Monsieur MAUNY et Monsieur COPPIN sont allés voir différents tracteurs.

Monsieur le Maire rappelle les caractéristiques demandées :

- 4 roues motrices
- 100 chevaux environ
- Cabine + climatisation
- Chargeur + godet multifonctions + fourches à palettes
- Relevage avant (pour la lame à neige)

Des nouvelles propositions ont été reçues :

ENTREPRISE	TRACTEUR	ÉQUIPEMENT	PRIX HT
<b>TSA</b>	Massey Ferguson 6465 (2007 – 120 ch – 6 500 h)	Chargeur + relevage avant	53 350,00 € Reprise Renault 4 500,00 € <b>48 850,00 €</b>
<b>Europagri</b>	New Holland T5.95 (2017 – 95 ch – 3 085 h)	Chargeur + relevage	43 950,00 € Reprise Renault 5 000 € <b>38 950 € HT</b>
<b>Made-Agri</b>	John Deere 5820 (90 ch – 4 850 h)	Chargeur + relevage avant	<b>37 000,00 €</b> (sans reprise)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE à 14 voix « Pour », à 0 voix « Contre », à 0 « Abstention »**, de retenir la proposition de l'Entreprise Europagri pour le tracteur « New Holland T5.95 » pour un montant de 43 950 € HT avec une reprise du tracteur communal de 5 000 € HT soit une dépense de 38 950 € HT.

### CAMION DES POMPIERS : MISE EN VENTE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 31 décembre dernier le CPI de Brion a fermé ses portes. Monsieur le Maire informe que le CPI de Précý-sur-Vrin souhaite acquérir le camion et du matériel comme suit :

- Véhicule : 1 250,00 €
- Pompe : 250,00 €
- 4 casques : 400,00 €
- 2 surpantalons incendie : 140,00 €
- 1 hydro-éjecteur : 50,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 14 voix « Pour », à 0 voix « Contre », à 0 « Abstention »**, de vendre le camion et du matériel au CPI de Précý sur Vrin.

### INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

- **Monsieur le Maire** informe :
  - Les budgets de la CCJ ont été votés le 13 avril 2022. M. Guy BOURRAS, Maire de Saint-Julien-du-Sault, a démissionné de son poste de vice-président de la CCJ car il reproche l'endettement et le manque de visibilité sur les budgets.
  - Une enquête publique est en cours sur une modification du PLUi.
- **Madame COQUILLE** avait une commission Environnement en mars mais n'a pas pu y assister. Des groupes de travail ont été créés pour le Plan Climatique et la Mobilité. Pour la commission Habitat, une réunion a eu lieu lundi 11 avril dernier. Modification du règlement de subvention pour les propriétaires occupants, elle va se greffer à la prime rénovation de l'État et possibilité de la cumuler avec d'autres primes.
- **Monsieur MALÈRE** annonce que les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche de la Route de Bussy sont terminés et qu'il y a eu un dépassement d'environ 25 000 € (travaux supplémentaires demandés en cours de chantier) sur le budget initial. Ce dépassement est géré par le fait que nous avons budgétisé plus et sera épongé par les droits à dépense 2022. Les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche de la Route de Bussy commenceront fin 2022, voire début 2023.
- **Madame SYLVESTRE** informe :
  - Que des aides aux petits patrimoines ont été allouées à différentes communes.
  - Mme KERFA propose de rénover les pompes à eau des différentes communes.
  - Les chemins de randonnées vont être vérifiés.
  - 15 km de vélo route ont été réalisés.
  - Proposition de poser un panneau « Pays d'Art et d'Histoire »

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Déclaration d'intention d'aliéner :  
Ci-dessous la liste des déclarations d'intention d'aliéner pour les biens immobiliers pour lesquelles il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption.

25/03/2022	W 168 + AC 383 + 387 + 388 + 390
05/04/2022	ZB 261

- **Monsieur le Maire** donne quelques informations :
  - Le pylône FREE est en cours d'installation
- **M. LECESTRE** souhaite savoir où est la girouette des pompiers ? et demande à Monsieur le Maire s'il s'est renseigné ? *Monsieur le Maire répond que non, pas encore.*
- **Madame SYLVESTRE** demande le devenir du local du CPI ? *Monsieur le Maire ne sait pas pour le moment, c'est un local communal.*
- **Monsieur ROUIF** informe qu'Antargaz l'a contacté suite à son courrier concernant l'augmentation du prix du gaz alors qu'à la négociation, un prix fixe durant 3 ans avait été demandé et accordé.
- **Madame CARRA** informe que :
  - 11 enfants sont prévus en maternelle (PS) à la rentrée 2022/2023.
  - La grande lessive (dessins accrochés sur la place) aura lieu le 15 avril.
  - La Commémoration du 8 mai se fera avec des enfants du RPI.
  - L'intérieur de l'église se détériore.

*Monsieur le Maire informe qu'un devis est en cours pour éloigner les pigeons du clocher.*

- **Monsieur COMMENGE** informe que le 5 avril dernier il a dû déranger Monsieur le Maire pour un bruit de broyage de bois sur la commune. Est-ce normal qu'à 20h30 le bruit

persiste ? Est-ce que ce bruit ne va pas être récurrent ? d'autre part, des rats ont été vu au 14 rue du Vaunoyer, prévenir les propriétaires et locataires.

- **Monsieur MALÈRE** informe que le stationnement au carrefour de la Route de Joigny et la place de l'église vers l'abri bus est dangereux. Contacter les propriétaires.
- **Madame LETHIMONNIER** remercie les employés pour le montage des jeux à la Fourchette mais informe que le tourniquet ne fonctionne pas.
- **Agenda :**
  - 24 avril : 2<sup>ème</sup> tour des élections présidentielles
  - 12 et 19 juin : élections législatives

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 h 40.**